



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

MIMOSO CATALINA
61 BD D ALSACE
06400 CANNES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0385970252199

Référence du document : 24 B7 8410551 70
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
61 BD D ALSACE
06400 CANNES

Numéro FIP /
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 25/04/2024

Somme qu'il vous reste à payer

2 386,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2024 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 45 257
Nombre de parts : 1.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou
par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R*
196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose
l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année
suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit,
un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de
l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un
paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
BNC professionnels déclarés.....	45257			
BNC pro. hors quotient imposables.....	45257			45257
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				
Revenu brut global.....				45257
Revenu imposable.....				45257
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 5104
Impôt avant réductions d'impôt.....				5104
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			31	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 31
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				5073
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				5073
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :.....				- 2687
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				2386
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....				2386
Suite en page suivante >>>				

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE							
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
D				2					1.5

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

45257

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1
16468

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4188

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4526

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 16942

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....

11,21%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....

30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.